



Spaniel Club Français



affilié à la Société Centrale Canine, reconnu d'utilité publique, agréé par le Ministère de l'Agriculture



56^{ème}

Exposition Nationale d'Elevage

Epreuve qualificative au Concours Général Agricole 2025 pour les Spaniels et Kooikerhondjes inscrits au LOF

Montluçon 16 mars 2024

Parc des Expositions – 70 rue Eugène Sue - 03100 Montluçon

Sous l'égide de l'Association Canine Territoriale du Bourbonnais

1^{ère} Clôture le 05/02/2024

Clôture définitive le 04/03/2024

Début des Jugements à 9h00

"Le SCF se réserve le droit de modifier la composition du jury pour des raisons indépendantes de sa volonté"

JURY



M. Tamás JAKKEL 

Juge pour les
Cockers Anglais Mâles et les Kooikerhondjes



MME Jenny MILLER 

Juge pour les
English Springers et Races rares de Spaniels



M. Thierry BOSSUET 

Juge pour les
Cockers Américains



M. Yannick MUSEREAU 

Juge pour les
Cockers Anglais Femelles



Juge suppléant :



Mme Dominique CORNET-GOUGON

L'Association Canine Territoriale du Bourbonnais accorde une réduction de 20% pour les chiens inscrits le lendemain au CACIB

(Cette réduction n'affecte en rien le total à verser pour l'inscription à la Nationale d'Elevage)



En partenariat avec



Engagements sur
www.cedia.fr
(paiement sécurisé)

REGLEMENT de L'EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE du SCF

LIEU, DATE - L'exposition se tiendra à Montluçon le 16 mars 2024.

ARRIVÉE ET JUGEMENTS - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures 15. Les jugements commenceront à **9 h précises en continu**.

LOGEMENT - Les chiens pourront être installés dans des cages amenées par les exposants. Pas de cages sur place.

SORTIE DES CHIENS - La sortie des chiens pourra s'effectuer à l'issue des jugements.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION – Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double handling » , est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés., sauf en cas d'annulation liée à la COVID.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont seuls admis à l'exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la FCI ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la FCI.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements «au poteau» le jour de l'exposition,
- toutes modifications aux inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition,

exception faite pour la classe Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. Pour les engagements en classe Elevage, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur, pour au minimum 3 et au plus 5 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle (1) et en avoir acquitté le montant. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

Il sera envoyée une carte d'exposant ou une e ; card qui devra être présentée à l'entrée de l'exposition.

- (1) Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Vétéran, et Baby.

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS

CLASSE INTERMÉDIAIRE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail). Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail). Pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte). Pour les chiens âgés de quinze mois minimum, et titulaire de l'attestation délivrée permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC (photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. **La récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition.**

Préciser : **Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB en Field-trial.**

CLASSE BABY – 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant :

- Très Prometteur

- Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement, mais peut faire l'objet d'une désignation de «meilleur baby » ;

CLASSE PUPPY - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant :

- Très Prometteur

- Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement, mais peut faire l'objet d'une désignation de «meilleur puppy».

CLASSE DE JEUNE - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS.

CLASSE CHAMPION - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE POILS ÉCOURTÉS pour les Cockers Américains : Possible à partir de 15 mois avec un minimum de 2 cm de longueur de poils. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS

CLASSE VÉTÉRAN - Possible à partir de 8 ans. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE NE CONCOURANT PAS- Pour les chiens, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

LOT D'AFFIXE - (classe pouvant être constituée au poteau). Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (classe pouvant être constituée au poteau). Pour un sujet mâle ou femelle accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre du Spaniel Club Français.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement parvenant après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS

1° - Des engagements :

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tout engagement qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° - Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

a) ceux refusés par le Service Vétérinaire

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés.

c) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.

d) Ceux dont l'engagement «au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par un juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de l'examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race - présenté en excellente condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un caractère équilibré, ayant «de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRÈS BON : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notaires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIÉ : Le sujet ne correspond pas au type requis par le standard. Il est non-confirmable pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ÊTRE JUGE : Ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie de la structure, de la queue, des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations sont pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée dans le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby, Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif Très Bon. Les qualifiés Bon ne pourront prétendre à un classement.

CACS Le CACS ne peut être accordée qu'à un chien classé 1er EXCELLENT en classe Intermédiaire ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2ème est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

Après avoir décerné le CACS, pour attribuer la Réserve de CACS, le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le CACS et le mettre en concurrence avec les 1er EXCELLENT des deux autres classes.

Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

CONFIRMATION - Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande de n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire accompagné du certificat de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur

- ceux qui auront fait une fausse déclaration

- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service

- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ :

Le Spaniel Club Français décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers, qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

- L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

Le catalogue de l'exposition sera un catalogue numérique téléchargeable sur le site de CEDIA le matin de la Nationale d'Élevage ou papier s'il a été réservé et payé (6 €) lors de l'engagement à la NE.

Si un protocole sanitaire devait être mis en place dans le cadre des mesures gouvernementales, il devra être respecté sous peine d'exclusion de la manifestation.



Spaniel Club Français



FEUILLE D'ENGAGEMENT

NE 2024

à compléter en caractères d'imprimerie, à signer au verso et à renvoyer à

MME PUYO 10, allée des Camélias 33950 LEGE CAP FERRET

Tél. : 06 16 81 46 85

Joindre votre règlement par Mandat Lettre ou par Chèque à l'ordre de **Spaniel Club Français**

Joindre 1 enveloppe timbrée.

Pour les chiens résidant à l'étranger, joindre 1 copie du certificat antirabique.

RACE :		COULEUR :	
N° IDENTIFICATION :		N° L.O.F. :	
NOM du CHIEN :			
DATE de NAISSANCE :		SEXE :	
NOM du PERE :			
NOM de la MERE :			
PRODUCTEUR :			
PROPRIÉTAIRE : MME - M.			
ADRESSE :			
CODE POSTAL :	VILLE :	PAYS :	
Tél. :	@ mail :		

CLASSE D'ENGAGEMENT (cochez la case correspondante)

BABY <input type="checkbox"/>	PUPPY <input type="checkbox"/>	JEUNE <input type="checkbox"/>
INTERMÉDIAIRE <input type="checkbox"/>	OUVERTE <input type="checkbox"/>	TRAVAIL <input type="checkbox"/>
CHAMPION <input type="checkbox"/>	NE CONCOURANT PAS <input type="checkbox"/>	
CONFIRMATION <input type="checkbox"/>		
LOT D'AFFIXE <input type="checkbox"/>	LOT DE REPRODUCTEUR <input type="checkbox"/>	
POILS ÉCOURTÉS (Cocker Américain uniquement, voir règlement) <input type="checkbox"/>		

En période de crise sanitaire, je m'engage à respecter les consignes de sécurité en fonction des mesures gouvernementales en vigueur à la date de la Nationale d'Élevage.



1ère Clôture le 05/02/2024

Clôture définitive le 04/03/2024

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION	Clôture 05/02/24	Clôture 04/03/24	Clôture 05/02/24	Clôture 04/03/24	Classes d'engagement	Sommes versées
Les membres du SCF bénéficient d'un tarif préférentiel	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	<i>voir définition des classes dans le Règlement</i>	
MONTANT	Adhérent	Adhérent	Non Adhérent	Non Adhérent	CLASSES	
1er CHIEN	35 €	45 €	45 €	55 €	OUVERTE	
2ème et 3ème CHIEN	25 €	35 €	35 €	45 €	TRAVAIL	
4ème CHIEN et suivant(s)	15 €	20 €	25 €	35 €	INTERMÉDIAIRE	
Baby, Puppy, Vétéran Poils écourtés (Cockers Américains)	10 €	15 €	20 €	25 €	CHAMPION	
Lot d'Affixe, Lot de Reproducteur	Gratuit	Gratuit	15 €	20 €	JEUNE	
CHIEN ne concourant pas	Gratuit	Gratuit	5 €	10 €	BABY	
CONFIRMATION SEULE	Gratuit	Gratuit	38 €	38 €	PUPPY	
Réservation CATALOGUE PAPIER	6 €	6 €	6 €	6 €	VETERAN	
Les classes Baby, Puppy, Vétéran, Poils écourtés, Ne concourant pas bénéficiant déjà d'un tarif préférentiel ne donnent pas droit au tarif dégressif pour 2ème, 3ème, 4ème chien et suivant(s)					Poils Écourtés
					Lot Affixe
					Lot Reproducteur
					CONFIRMATION	
Engagements sur www.cedia.fr - site sécurisé					CATALOGUE	
En cas d'annulation de l'exposition liée à LA COVID, les engagements seront intégralement remboursés					TOTAL à verser	
					N° Adhérent 2023	

CLASSE TRAVAIL : voir conditions d'engagement au règlement, page 2 ci-avant,

> indiquer ci-après la date et le lieu du concours où le chien a obtenu au-moins un TB :

et joindre le justificatif SCC.

CLASSE CHAMPION : voir conditions d'engagement au règlement, page 2 ci-avant, joindre copie de l'attestation d'homologation du Championnat.

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus (ou figurant au verso). J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

J'autorise le Spaniel Club Français à utiliser les photos prises lors de la Nationale d'Élevage.

Fait à _____ le _____ lu et approuvé, Signature du propriétaire (obligatoire) :

Publicité dans le catalogue de l'exposition : Page complète 85 € - 1/2 page 50 € - 1/4 page 35 € .

Texte, photo et règlement sont à adresser au plus vite à

Mme Monette PUYO – 10 allée des Camélias - Pirailan – 33950 Lège Cap Ferret - Tél : 06 16 81 46 85

puyo@spaniel.asso.fr